

Les conditions de prêt des outils d'animations

Le prêt est gratuit.

La durée du prêt d'un outil d'animation est d'un mois, les dates d'emprunt et de retour doivent être strictement respectées afin de ne pas pénaliser les emprunteurs suivants.

L'outil d'animation est sous la responsabilité de l'emprunteur, au retour le contenu sera vérifié et tout document perdu ou détérioré sera facturé.

Le transport est à la charge de l'emprunteur sauf pour le Cocon poétique.

Le retrait et le retour de tous les outils d'animation se font directement à la Médiathèque départementale.